



LE BIGOURDAN RETRAITÉ

N°1
Supplément au Travailleur n°239
octobre, novembre, décembre 2014

ÉDITORIAL

Chers toutes et tous,
Vous avez en main le premier numéro du journal de l'Union Syndicale des Retraités (USR) CGT 65.

L'objectif est, en complément du Travailleur, de vous apporter des informations plus spécifiques.

En le publiant en encart, il permettra aussi d'informer les actifs sur notre activité, nos revendications, nos actions.

C'est un outil pour travailler à la continuité syndicale et à l'adhésion en le faisant lire autour de nous.

Ce journal est le vôtre, faites le vivre en nous adressant vos articles, en nous faisant part de vos indignations, de vos sujets de satisfaction, de vos « coups de gueule », de vos suggestions, de vos critiques.

(usr65@hotmail.fr ou par écrit à USR 65 à la Bourse du Travail de Tarbes).

L'USR c'est la structure que se sont donnés les retraité-e-s pour compléter, coordonner les actions de chaque syndicat professionnel.

Ses objectifs sont de créer une vie syndicale sur l'ensemble du département, de tisser un lien entre les retraité-e-s quel que soit leur lieu de vie, leur ancienne profession, pour la défense collective des services publics (Postes, SNCF, Hôpitaux).

Les actions récentes auxquelles elle a appelé le 3 juin; le 30 septembre par exemple ont permis de faire entendre la colère des retraités quant au blocage des pensions, aux pertes de pouvoir d'achat suite aux augmentations d'impôts...

Aux côtés des actifs l'USR 65 a appelé à participer au rassemblement du 16 octobre pour la défense de la Sécurité Sociale.

Nous sommes une force importante dans la société, FAISONS NOUS ENTENDRE!!!

Alain Domengès

30 SEPTEMBRE, MOBILISATION DES RETRAITÉ(E)S

Environ 300 manifestants se sont rassemblés, à 10h30, devant la préfecture où une délégation a déposé une motion à l'appel de la CGT, FSU, Solidaires et LSR.



En effet, pour l'essentiel, le gouvernement est resté sourd à nos demandes... En matière de pouvoir d'achat, rien de positif n'a été fait par le gouvernement, bien au contraire... Le gouvernement actuel poursuit la politique de partage de plus en plus inégalitaire des richesses produites.

Mobilisons-nous pour nos revendications :

- contre le gel des pensions;
- pour l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités;
- pour le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année;
- pour le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année;
- pour une loi progressiste sur l'adaptation de la société au vieillissement basée sur une solidarité intergénérationnelle réduisant au maximum le reste à charge des personnes en perte d'autonomie et de leurs familles; pour le développement et le renforcement de services publics de qualité indispensables au mieux vivre individuel et collectif (santé, transports, culture, sécurité, etc.).

LE RACKET CONTINUE TOUJOURS...

Après la mauvaise surprise des avis d'imposition sur le revenu dans nos boîtes aux lettres, voici que va arriver la taxe d'habitation, autre mauvaise surprise pour de nombreux retraités par la hausse mécanique de 50 € voire plus pour tous ceux qui ont perdu leur demi-part ou (et) qui sont désormais imposés sur le revenu pour la majoration familiale de 10 % pour les personnes ayant élevé 3 enfants.

Mais surtout le relèvement mécanique du Revenu Fiscal de Référence (RFR) aura une conséquence financièrement dès janvier 2015 pour les retraités qui devront payer la CSG + CRDS au taux de 4,3 % soit 43 € par mois pour 1000 € mensuel pour les retraités de moins de 65 ans par exemple, pour d'autres ce sera le passage de ce taux réduit de 4,3 % au taux plein de 7,4 % (CSG + CRDS + CASA). A rapprocher de l'aumône de M. Valls de 40 € pour la seule année 2015. A moins que le gouvernement prenne une mesure d'urgence... Alertons et Agissons



PERTE D'AUTONOMIE

3 questions à
Françoise Vagner,
membre du bureau de l'UCR.

Le projet de loi sur l'autonomie vient d'être voté en première instance à l'Assemblée Nationale, qu'en pense la CGT ?

La CGT porte sur ce projet de loi l'appréciation générale qu'il va dans le bon sens et qu'il est un point d'appui pour aller plus loin. Tout d'abord, cela fait 10 ans qu'une loi est attendue sur ce sujet. Ensuite, la volonté de changer le regard de la société sur le vieillissement est un progrès réel. Faut-il rappeler que c'est tout le travail des retraités CGT depuis plus de 10 ans. Les plus de 60 ans représenteront 30 % de la population d'ici une quinzaine d'années. Ce phénomène oblige à repenser l'organisation et le développement de la société en fonction de cette donnée.

L'activité bénévole développée par les retraités durant les 25 à 30 ans que va durer la retraite devient essentielle pour la cohésion sociale. Tout autant que le développement et la professionnalisation du salariat accompagnant les personnes en état de fragilité. Toute la société, toute la CGT, est concernée.

Toute une partie de la loi correspond aux revendications de la CGT : la prévention, les droits fondamentaux des retraités et des personnes âgées (au respect de la dignité, à l'information, aux aides adaptées, à la liberté d'aller et venir), la diminution des restes à charge, le soutien à domicile, la professionnalisation des salariés, la reconnaissance des aidants...

Le recours aux assurances privées, prôné par Nicolas Sarkozy dans le précédent mandat présidentiel, est écarté.

Toutefois, elle reste très insuffisante en matière de moyens financiers, qui pourtant ne sont pas si importants, tout le monde s'accorde à le dire. Il s'agit de la place donnée aux retraités et de personnes âgées, un véritable choix de société.

D'autre part, la deuxième partie de la loi, celle qui concerne les maisons de retraite médicalisée, est fortement compromise, alors qu'elle est très attendue du fait de la mise à contribution des personnes âgées et de leur famille.

Enfin, les déclarations de L. Rossignol, notre ministre, concernant la professionnalisation des aides à la personne sont très ambiguës, puisqu'elle annonce que la réforme des services d'aide devra se faire à coût constant. Dans ce cas, quid de la revalorisation de ces métiers ?

Cette position a-t-elle des points d'appui ?

Bien au-delà des organisations syndicales de retraités qui travaillent ensemble sur cette question depuis plus de 2 ans, le CNRPA a émis un avis critique qui se rapproche du nôtre, en particulier sur la faiblesse du financement. Il a tenu, pour la première fois de son existence une conférence de presse sur l'affectation de la CASA, payée par les retraités.

PERTE

D'AUTONOMIE ...suite...

Il a lancé une initiative d'interpellation directe des parlementaires par les organisations qui le compose.

Le Conseil économique, social et environnemental a été saisi début 2014 par le gouvernement. Bien au-delà de l'avis sur le projet de loi, il a formulé des recommandations propres à de nouvelles avancées et c'est un véritable point d'appui pour les luttes à venir.

Comment aller plus loin?

Le projet de loi doit passer par le Sénat et revenir devant l'Assemblée Nationale: il est encore temps de rencontrer les députés et les sénateurs qui vont voter la loi. On peut le faire de façon unitaire: le succès de la manifestation unitaire du 3 juin et de celle du 30 septembre démontre que des possibilités d'actions communes existent.

Il y a une évidence, cette question de l'autonomie concerne autant les actifs que les retraités et les retraités seuls ne parviendront pas à eux seuls à faire bouger les lignes! Nous sommes les moteurs, bien sûr, puisque les premiers concernés, à nous donc de nous mobiliser également auprès des Unions départementales et fédérations, afin que cette question vienne en débat dans les organisations, au plus près des salariés, comme des retraités. Ce projet de loi s'inscrit d'ailleurs totalement dans la campagne de reconquête de la Sécurité sociale que la CGT a lancée, puisque nous revendiquons que la perte d'autonomie, quel que soit l'âge, soit intégrée dans la Sécurité sociale, comme un des aléas de la vie. La manifestation du 16 octobre portera donc aussi cette question de l'aide à l'autonomie.

LA RECETTE DE SAISON : VELOUTÉ DE POTIMARRON

Ingrédients : 1 potimarron, 1 oignon, 2 pommes de terre, 1 gousse d'ail, moulin 4 baies, 1 branche de thym, 1 cube bouillon poule.

Couper finement l'oignon et le faire suer, ajouter le potimarron épépiné mais pas épluché après l'avoir coupé en petits cubes, faire revenir le tout 10 à 15 mn. Peler et couper les pommes de terre. Faire fondre un cube dans un litre d'eau et ajouter le tout à la préparation. Le bouillon doit bien recouvrir, ajouter un peu d'eau si nécessaire. Ne pas oublier le thym, les 5 baies et la gousse d'ail. Selon votre goût, vous pouvez modifier les parfums, épices. Pour ma part, j'ajoute un petit morceau de vanille coupé en 2 dans le sens de la longueur (1 cm environ).

Faire cuire 20 mn mixez le tout et vous pouvez servir, soit avec un peu de crème fraîche ou sur croûtons beurrés, la vache qui rit n'est pas mal non plus. Régalez-vous !